

N/REF : 14/02/2025 12H02 C:007597 I:14015
V/REF : 654224
V/Email reçu le Vendredi 14/02/2025 a 12H02

BTOB MAINTENANCE

**21 RUE ANDRE ALLAR
13344 MARSEILLE**

IMMEUBLE : 14 JACQUET
14 PLACE DU CHAMP JACQUET
35000 RENNES

Rennes, le

04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 14 JACQUET - 02 99 79 78 77

MOTIF : CHANGER NÉON RÉSERVE + AMPOULES EN MAGASIN
ATTENTION SI LES SPOTS EN MAGASIN SONT HS NE PAS LES CHANGÉS CAR LE
MAGASIN EST PRÉVU EN AVRIL EN FULL LED

Donneur d'ordre : Mme . BELINDA C

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 17/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION LUMINAIRE NÉON (RÉSERVE)
CONSTAT : HORS D'USAGE
PRÉCONISATION : PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE CELUI-CI
PRÉCONISATION : PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE 6 AMPOULES
DEVIS A SUIVRE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 17/02/25 a 16H07 Mme . BELINDA C

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,50		29,50
1,50	H.Ouvrier Electricien le 17/02	1	69,24		103,86
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	40,66		40,66
TOTAL H.T.					174,02
T.V.A. a 20,00%					34,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>208,82</u>

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

